



COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

29 novembre 2012

Construction d'un giratoire et d'un nouveau pont routier Riddes et St-Pierre-de-Clages délestés du trafic poids-lourds

(IVS) La construction d'un giratoire sur la route cantonale T9 Riddes – St-Pierre-de-Clages et d'un nouveau pont routier (Pont Jaune) au-dessus des voies CFF dans le même secteur, est achevée. Ces travaux, destinés à détourner le trafic poids-lourds des villages de Riddes et St-Pierre-de-Clages, amélioreront sensiblement la sécurité et la qualité de vie des riverains. Le Pont Jaune permettra également le passage des trains à deux étages prévus sur la ligne du Simplon dès 2016. Ces deux ouvrages ont été inaugurés ce jeudi par le conseiller d'Etat Jacques Melly.

Le chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) était notamment accompagné du président de Chamoson, Patrick Schmaltzried, et du responsable maintenance CFF, Christophe Stoeri.

Le nouveau giratoire (trois branches pour un diamètre extérieur de 32 mètres) raccorde la route secondaire 501 à la route cantonale T9. Accompagné d'une modification du sens de circulation, il permet de dévier l'important trafic des poids-lourds qui transitent sur la route secondaire 501 à travers Riddes et St-Pierre-de-Clages, pour rejoindre les zones industrielles de ces deux villages. L'étroitesse de la chaussée entraînait une gêne notable pour la population riveraine, à laquelle il fallait remédier.

Dans la foulée, un nouveau pont routier (le Pont Jaune) a été construit au-dessus des voies CFF sur la route cantonale Riddes - St-Pierre-de-Clages. Obsolète, l'ancien pont a été déconstruit. Le Pont Jaune permet le passage des 40 tonnes mais également celui des futurs trains à deux étages sur la ligne du Simplon.

La route secondaire 501 a quant à elle été réaménagée sur certains tronçons et reconstruite sur d'autres pour être raccordée au nouveau pont routier, ainsi qu'au giratoire.

Menés de mai 2011 à septembre 2012, ces travaux ont nécessité l'expropriation d'environ 5'300 m² de terrains situés en zone agricole. Au final, une surface résiduelle d'environ 3'500 m² pourrait être restituée aux propriétaires et compenser ainsi les surfaces agricoles perdues.

Le projet se situant dans un secteur viticole, les impacts sur les milieux naturels ont été minimes.

Le coût total des réalisations opérées s'élève à 3'800'000 francs. Les frais sont répartis entre le canton, les communes de Riddes et Chamoson, ainsi que les CFF.

Personnes de contact :

Le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement 079 559 66 90

Jean-Michel Germanier, chef du Service des routes et des cours d'eau 027 606 34 00

